



**Comité régional de la
Méditerranée orientale**

EM/RC55/INF.DOC.3
Août 2008

Cinquante-cinquième session

Original : arabe

Point 4 c) de l'ordre du jour

Rapport de situation

Initiative Pour un monde sans tabac

Table des matières

1.	Introduction.....	1
2.	Nouveaux domaines de lutte antitabac	1
	2.1 Les négociations d'un protocole sur le commerce illicite du tabac.....	1
	2.2 L'Initiative Bloomberg.....	2
3.	Orientations futures	4

1. Introduction

Une nouvelle ère dans la lutte antitabac a débuté avec la décision de la Conférence des Parties à la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) à sa deuxième session de lancer le processus de négociations pour le premier protocole de la Convention sur le commerce illicite du tabac. La CCLAT entre dans une nouvelle phase en élargissant ses mesures aux domaines qui sont hors du contrôle direct du secteur de la santé. Le début du processus de négociations requiert, plus que jamais, l'implication des différents secteurs nationaux. Indépendamment du soutien fourni par les experts de la santé dans le protocole négocié, les autres secteurs nationaux devront s'impliquer pour veiller à ce que les besoins nationaux soient prioritaires dans les négociations.

Si la CCLAT se développe, la lutte antitabac s'accroît également au niveau international. Les programmes de subventions de l'Initiative Bloomberg ont également permis à de nombreux pays de planifier des activités ne bénéficiant d'aucun fonds auparavant. Parallèlement, le rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2008 a été publié avec un nouvel ensemble de recommandations de l'OMS à ses États Membres pour des politiques de lutte antitabac efficaces. La contribution de *Bloomberg Philanthropies* est considérée comme l'un des dons les plus importants jamais faits pour la lutte antitabac, non seulement au niveau international mais également aux niveaux régional et national.

2. Nouveaux domaines de lutte antitabac

2.1 Les négociations d'un protocole sur le commerce illicite du tabac

La première session de l'Organe intergouvernemental de négociation d'un protocole sur le commerce illicite des produits du tabac a eu lieu à Genève en février 2008. Les négociations ont porté sur un modèle élaboré par des groupes d'experts sélectionnés selon une représentation régionale après la première session de la Conférence des parties.

Si le commerce illicite du tabac est considéré comme un problème en matière d'application de la loi, il affecte directement la santé de différentes façons. La contrebande sape la politique de taxes élevées sur le tabac, considérée comme l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la consommation. Les cigarettes de contrebande sont vendues à des prix plus bas, ce qui les rend plus accessibles. Cela entraîne une hausse de la consommation et sape les efforts pour empêcher les jeunes, en particulier, de fumer. De même, la contrebande prive les gouvernements de milliards de dollars de recettes fiscales, ce qui entraîne une baisse des financements pour des domaines tels que la santé publique. En outre, les cigarettes de contrebande et de contrefaçon échappent souvent à d'autres réglementations, comme l'interdiction de la vente aux mineurs, les mises en garde sur les paquets et autres obligations d'étiquetage et les réglementations sur les additifs.

Pour ces nombreuses raisons, être activement impliqué et préparé pour les négociations devrait être l'une des priorités pour les pays de la Région de la Méditerranée orientale. Les discussions précédant et suivant les négociations au niveau national devraient avoir lieu avec les autorités nationales, comme le ministère des Finances, le ministère du Commerce, le Service des Douanes et le ministère des Affaires intérieures.

L'implication de ces secteurs non seulement permettra de veiller à ce que les besoins nationaux soient reflétés dans le protocole mais aussi favorisera le processus des négociations et l'élaboration d'un protocole final applicable qui ne va pas à l'encontre d'autres législations nationales ou internationales existantes.

Seuls 13 des 16 États Membres de la Région qui sont Parties à la CCLAT ont participé à la première session des négociations. Bien que le vote soit limité aux États Membres qui sont Parties à la CCLAT, d'autres pays peuvent participer en tant qu'observateurs et ont le droit d'exprimer leur opinion sur les questions faisant l'objet des négociations.

Lors de cette même session, Oman a été choisi comme représentant régional au Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation et l'Arabie saoudite a été désignée Coordonnateur des États Membres. Le Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation est indépendant du Bureau de la

CCLAT. Le projet de texte sera prêt en juin et les pays seront priés de réviser et préparer leurs points de discussion pour la prochaine session de négociations qui aura lieu à Genève en octobre 2008.

On peut mentionner qu'un nombre très limité d'États Membres de la Région s'est inscrit aux groupes de travail de la CCLAT chargés d'élaborer des directives sur les différents articles, créés lors de la deuxième session de la Conférence des Parties. Il faut améliorer la situation dans la prochaine session de travail pour les groupes de la CCLAT après la troisième session de la Conférence des Parties. Plus les États Membres inscrits dans ces groupes de travail seront nombreux, mieux ce sera pour la Région. Les besoins et les réalités des pays de la Région diffèrent de ceux des autres pays et régions, et ne peuvent être mis en évidence que si les États Membres s'impliquent activement dans le processus de la CCLAT.

2.2 L'Initiative Bloomberg

Les résultats les plus importants de l'Initiative Bloomberg en 2007 ont été la publication du rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme et les programmes de subventions Bloomberg. Le Rapport sur l'épidémie mondiale du tabagisme, financé par *Bloomberg Philantropies*, présente la première analyse détaillée du tabagisme mondial et des mesures de lutte, reposant sur des données de 179 pays.

Le rapport met en évidence de nombreux faits alarmants pour la communauté internationale. Parallèlement, il propose plusieurs recommandations pour les États Membres sur les politiques fondamentales nécessaires au niveau national pour une lutte antitabac efficace.

Le rapport montre que si des progrès ont été faits, aucun pays n'applique totalement toutes les mesures importantes de lutte antitabac. Seulement 5 % de la population mondiale vit dans des pays qui protègent totalement leur population par l'une des principales mesures qui réduisent les taux de tabagisme.

Le rapport reflète les réalités des différents aspects de la lutte antitabac dans les pays qu'il vise et recommande vivement aux États Membres de l'OMS d'appliquer immédiatement les six stratégies « MPOWER ». Ces stratégies sont résumées comme suit :

- **Monitoring** : surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention. Une bonne surveillance permet de suivre l'ampleur et l'évolution de l'épidémie et indique comment adapter au mieux les politiques. Actuellement, la moitié des pays - et deux sur trois dans le monde en développement - ne dispose même pas d'informations minimum sur le tabagisme. Un système de surveillance rigoureux constitue la solution pour cette stratégie. Le système mondial de surveillance du tabagisme avec ses 4 composants peut être un outil très efficace pour les pays de la Région de la Méditerranée orientale n'ayant pas de système de surveillance en place.
- **Protecting** : protéger la population contre la fumée du tabac. Le message fort est que toute personne a le droit de respirer un air sans fumée du tabac. Outre le fait de protéger la santé des non-fumeurs, les environnements sans fumée incitent les fumeurs à arrêter. Les données des pays précurseurs montrent que les lois antitabac ne portent pas préjudice aux entreprises et sont populaires auprès du public. Permettre de fumer dans certaines zones altère le bénéfice des environnements sans fumée. Seulement 5 % de la population mondiale est protégée par une législation nationale antitabac globale. Malheureusement, de nombreux pays de la Région mettent en place des politiques antitabac tout en préservant des zones pour fumeurs. Cela réduit l'efficacité des efforts pour se conformer à la recommandation de lieux 100 % sans fumée. L'Égypte et la République islamique d'Iran ont des lois qui désignent des lieux publics 100 % sans fumée dans des zones définies.
- **Offering** : offrir une aide à ceux qui veulent arrêter de fumer. Parmi les fumeurs conscients des dangers du tabac, trois sur quatre veulent arrêter de fumer. Les conseils et les médicaments peuvent doubler les chances de réussite d'un fumeur qui tente d'arrêter de fumer. L'intégration de services d'aide au sevrage tabagique dans les soins de santé primaires peut être une solution directe pour se conformer à la recommandation sur ce point. Dans ce sens, des critères nationaux peuvent être adoptés pour les bénéficiaires de ces services. Des services nationaux

étendus d'aide au sevrage tabagique existent uniquement dans 9 pays, ce qui représente 5 % de la population. Peu de pays dans la Région disposent de services d'aide au sevrage tabagique pour le public.

- **Warning** : mettre en garde contre les méfaits du tabagisme. Très peu de fumeurs sont pleinement conscients des dangers pour la santé. Grâce aux publicités percutantes contre le tabac et aux mises en garde illustrées sur les paquets, le nombre d'enfants qui commencent à fumer baisse et le nombre de fumeurs qui arrêtent augmente. Les images sont des armes plus puissantes que les mots sur les mises en garde des paquets de tabac, mais seulement 15 % des pays, représentant 6 % de la population mondiale, rendent obligatoires les mises en garde illustrées. Seulement cinq pays, avec 4 % de la population mondiale, satisfont aux normes les plus élevées pour les mises en garde sur les paquets. Seulement trois pays dans la Région disposent d'une législation en faveur des mises en garde illustrées sur les paquets de tabac. Sept autres pays sont sur le point d'adopter une législation similaire.
- **Enforcing** : interdire la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage. Les nombreuses publicités associent faussement le tabac à des qualités séduisantes. Les études ont révélé que l'interdiction de la publicité pouvait réduire la consommation de tabac. Seulement 5 % de la population mondiale vit actuellement dans des pays avec une interdiction nationale globale de la publicité, de la promotion et du parrainage du tabac. Environ la moitié des enfants dans le monde vit dans des pays qui n'interdisent pas la distribution gratuite de produits du tabac. Cinq États Membres de la Région interdisent totalement la publicité pour le tabac, tandis que les autres ont des politiques de restriction plutôt que des interdictions totales.
- **Raising** : augmenter les taxes sur le tabac. Les taxes sur le tabac constituent le moyen le plus efficace de réduire le tabagisme, en particulier chez les jeunes et les pauvres. Une augmentation des taxes sur le tabac de 10 % permet généralement de réduire la consommation de 4 % dans les pays à revenu élevé et d'environ 8 % dans les pays à revenu moyen et faible. L'augmentation des taxes sur le tabac augmente également les recettes des gouvernements. Seulement quatre pays, représentant 2 % de la population mondiale, ont des taxes constituant plus de 75 % du prix de détail. Dans les pays avec des informations disponibles, les recettes fiscales du tabac sont plus de 500 fois supérieures aux dépenses engagées pour la lutte antitabac. Dans les pays à revenu moyen et faible, les recettes fiscales du tabac sont respectivement plus de 9000 fois et 4000 fois supérieures aux dépenses pour la lutte antitabac. Les prix des produits du tabac dans la Région sont relativement faibles par rapport aux prix internationaux et à ceux des autres régions. Cette question requiert une action immédiate dans la Région, ainsi qu'une coordination de la politique parmi les États Membres pour décourager la contrebande.

Les six stratégies MPOWER complètent la mise en place de la CCLAT. L'application de ces six stratégies aidera les Parties à la CCLAT à remplir leurs obligations légales découlant de la Convention.

En 2009, il y aura une nouvelle édition du rapport mondial sur la lutte antitabac axé sur les politiques antitabac aux niveaux national et infranational, tandis qu'un rapport complet est attendu 3 à 5 ans après la date de publication du premier rapport.

Lors de sa seconde session, le programme de subventions Bloomberg a accordé USD 3 millions pour différentes propositions dans les pays de la Région. Les négociations sont actuellement en cours pour finaliser les contrats. De nombreuses propositions de la Région ont été rejetées lors de la troisième session. Toutefois, des propositions d'une valeur d'environ USD 2 millions ont été acceptées. Les pays qui n'ont pas participé au processus auront une dernière chance lors de la prochaine (quatrième) session, qui devrait être annoncée en juin/juillet 2008. Le Bureau régional soutiendra les efforts des États Membres qui soumettent des propositions pour la quatrième session d'octroi de subventions.

3. Orientations futures

Renforcer l'implication des États Membres dans le processus de la CCLAT et les groupes de travail est une priorité pour le Bureau régional, en plus des efforts continus pour appliquer et ratifier la CCLAT.

En ce qui concerne les négociations de l'organe intergouvernemental de négociation, il est indispensable de profiter de cette occasion sans précédent pour le secteur de la santé d'exercer une influence dans un domaine totalement hors de son contrôle mais d'une grande importance en matière de santé publique. Pour que le protocole ait l'impact escompté, les pays doivent instaurer un processus de contrôle, dirigé par le ministère de la Santé et impliquant d'autres autorités nationales compétentes, afin de maintenir informée la délégation nationale durant les négociations.

Les pays doivent envisager de s'engager activement dans la quatrième session d'octroi de subventions de Bloomberg. Le Bureau régional soutiendra tous les efforts dans ce sens. La mise en place de propositions déjà adoptées constitue une priorité pour le Bureau régional. Les subventions accordées lors des trois premières sessions devraient être utilisées de la façon la plus efficace, la plus opérationnelle et la plus stratégique possible afin de compléter les efforts de la lutte antitabac au niveau national.

Les pays de la Région sont invités à intégrer dans leurs politiques et leurs plans d'action l'ensemble MPOWER de façon à combler l'écart entre la législation existante et les stratégies au niveau national.